

**Intervention de Jimmy Markoum
au nom du groupe Communistes et Citoyen.ne.s**

**à propos du « vœu de soutien aux personnes LGBT+ persécutés au Sénégal » pro-
posé par le groupe Socialistes, Ecologistes et Citoyens**

**Conseil municipal Saint-Denis-Pierrefitte
jeudi 25 juin 2026**

Monsieur le Maire,
Cher.e.s collègues,

Au nom du groupe Communistes et Citoyen.ne.s, nous souscrivons au soutien que notre municipalité peut apporter aux droits des personnes LGBTQIA+ et aux victimes de discrimination et de persécution. Nous souscrivons donc à l'appel au retrait de dispositifs juridiques pénalisant des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Pour autant, à la lecture de ce vœu, nous nous interrogeons sur les formulations utilisées, sur ses objectifs et en un mot, pour être clair, sur son impensé néocolonial.

1. Pourquoi ne visait que le Sénégal quand la vague conservatrice, de régression des droits humains et notamment les lois contre les droits des personnes LGBTQIA+ est une vague malheureusement mondiale ?

Le parlement sénégalais a effectivement voté en mars dernier une loi doublant les peines réprimant les relations homosexuelles qui vont de 5 ans à 10 ans de prison. Les arrestations se multiplient, les condamnations également. Or, comme le rappelle l'ONU, aujourd'hui, 77 pays dans le monde criminalisent les relations privées et consenties entre personnes de même sexe - exposant les individus au risque d'être arrêtés, poursuivis, emprisonnés - voire, dans au moins cinq pays, à la peine de mort. Si ces pays sont majoritairement situés en Afrique et en Asie, les droits des personnes LGBTQIA+ reculent sur tous les continents.

En Bulgarie comme en Hongrie, une loi interdit aujourd'hui ce qu'ils appellent la « propagande homosexuelle » dans les établissements scolaires. En Géorgie, une loi sur les « valeurs familiales » et la « protection des mineurs » a été adoptée, reprenant les grandes lignes de la législation russe anti- « propagande LGBT » renforçant la violence envers les personnes LGBTQIA+.

Enfin, le retour de Trump au pouvoir pousse aujourd'hui les personnes transgenres à fuir les Etats-Unis. Dès son investiture, en quelques semaines, il a signé une batterie de décrets pour affaiblir les protections acquises par les personnes LGBTQIA+ : suppression des programmes de diversité et d'inclusion au sein du gouvernement fédéral, effacement des personnes trans de la vie publique, transfert des femmes-trans dans des prisons pour hommes, restriction de l'accès aux soins...renforçant les violences contre ces personnes aux Etats-Unis alors qu'en 2024, au moins 2 900 crimes de haine contre des personnes LGBTI+ avaient été recensés selon de données à l'époque publiées par le gouvernement.

2. Quand les principes universels sont utilisés par des pays occidentaux pour s'arroger un droit d'ingérence et dénoncer l'archaïsme de sociétés anciennement colonisées

En effet, vous précisez que « les droits humains sont universels, indivisibles et inaliénables et qu'aucune tradition, aucune conviction religieuse, aucune considération culturelle ni aucun principe de souveraineté nationale ne saurait justifier que des femmes et des hommes soient emprisonnés ».

D'abord, vos propos relèvent d'une certaine méconnaissance de l'histoire du Sénégal et des études post-coloniales. En effet, la tradition sénégalaise a reconnu pendant des siècles, et ce jusqu'aux années 2000, la fluidité de genre, bien plus que dans notre Europe contemporaine. Certains hommes sénégalais ne se reconnaissaient ni dans le genre masculin, ni dans le genre féminin, mais comme un genre à part entière. Ils étaient connus sous le nom de Góor-jigen¹, qui signifie littéralement "hommes-femmes" dans la langue wolof. Ils n'avaient pas besoin de se cacher. Ils marchaient la tête haute, parés d'attraits féminins, à Dakar, et avaient un rôle cérémoniel reconnu². Un certain nombre d'historiens sénégalais rappellent d'ailleurs aujourd'hui les racines coloniales de l'homophobie.

Ensuite, remettre en cause de manière aussi claire dans les formulations utilisées « la souveraineté nationale » d'un pays héritier de la domination coloniale est clairement illégitime et contre-productif. En effet, Le recours à « l'universalisme » et aux « droits humains » pour justifier tout et n'importe quoi et en particulier des interventions militaires initiées par des pays occidentaux ont particulièrement abimé ces 40 dernières années la compréhension de ces deux concepts pourtant fondamentaux. Comment faire la leçon à des pays anciennement colonisés quand beaucoup de pays occidentaux n'osent même pas reconnaître le génocide en cours des Palestinien.ne.s et la négation des droits humains par le gouvernement israélien ? Quand les Etats-Unis interviennent au Venezuela ou en Iran sans aucun respect du droit international ?

C'est d'ailleurs, de manière perverse, en raison de l'histoire coloniale et de l'ingérence occidentale, au nom de valeurs aujourd'hui malheureusement démonétisées par la réalité des relations internationales, que le premier ministre sénégalais, Ousmane Sonko, dénonce l'homosexualité et les transidentités comme des réalités importées d'Occident.

Au final, le gouvernement sénégalais agit comme nombre de gouvernements contemporains dans le monde : il trouve des boucs émissaires au mécontentement populaire. En effet, comme en France où le sujet de l'immigration ou de la religion musulmane sont instrumentalisés par la droite et l'extrême-droite pour ne pas répondre au mécontentement de la population quant à l'ampleur des injustices, le gouvernement sénégalais utilise aujourd'hui le sujet de l'homosexualité pour tenter de réorienter le mécontentement de la population, et notamment des jeunes, en raison de la crise sociale et économique majeure.

3. Quand le paternalisme néocolonial vise les Dionysien.ne.s héritier.es de l'immigration sénégalaise.

Vous en appelez, de manière paternaliste, dans votre texte aux « Dionysiennes et aux Dionysiens origi-

¹ <https://journals.openedition.org/socio/3063>

² <https://fr.euronews.com/culture/2021/01/07/podcast-quand-dakar-etait-la-capitale-gay-de-l-afrique-de-l-ouest>

naires du Sénégal » et à la « franchise » « entre nos peuples » sous-entendant encore une fois que le peuple français aurait des leçons à donner sur ce sujet au peuple sénégalais dans une essentialisation problématique. Comme le rappelle malheureusement tous les débats autour du programme scolaire EVARS (Education à la vie affective, relationnelle et à la sexualité), les avis des Français.e.s sur les questions de genre sont aussi divers que peuvent l'être ceux des Sénégalais.e.s.

4. Enfin vous n'abordez que très marginalement la question du respect du droit d'asile par la France et plus largement par l'Europe

Vous demandez à ce que « la France garantisse l'accueil et la protection, notamment au titre du droit d'asile, des personnes LGBT+ sénégalaises menacées dans leur pays ». Dont acte. En effet, le droit d'asile est garanti par la Convention de Genève de 1951 inscrite dans la Constitution française. Pour autant, qu'il s'agisse de la loi immigration (dite aussi loi Darmanin) de 2024 ou du Pacte européen sur la migration et l'asile voté cette année, toutes les associations de défense des droits des réfugiés ne cessent d'interpeller nos gouvernants et notre société sur les difficultés de plus en plus fortes d'accès à ce droit en France et en Europe. Plus globalement, je me permets de rappeler que la politique européenne de fermeture des frontières impose de fait une peine de mort en Méditerranée à des dizaines de milliers d'exilés depuis plus d'une dizaine d'année. Autrement dit, la France se donne-t-elle vraiment les moyens de garantir les droits des personnes persécutées dans leur pays ou se gargarise-t-elle de leçons aux pays des Sud et de vœux pieux ?

5. En conséquence, au nom du groupe Communistes et Citoyen.ne.s, je propose plusieurs amendements au vœu du Groupe socialistes, écologistes et citoyens :

- la précision de « LGBTQIA+ » au lieu de « LGBT+ »
- la suppression dans le titre de « persécutés au Sénégal » pour « persécutés dans le monde »
- la suppression du passage allant de « Considérant que les droits humains sont universels ... jusqu'à identité de genre » car ces droits sont déjà garantis par les textes que vous citez plus haut, d'autant plus que vous parlez dans cette phrase de « femmes et d'hommes » alors que les identités de genre sont beaucoup plus complexes
- la suppression du passage allant de « considérant que de nombreuses Dionysiennes et de nombreux Dionysiens (...) au silence »
- l'ajout d'un passage rédigé comme suit « considérant que la France et l'Europe rendent l'accès au droit d'asile et aux droits des réfugiés sur notre territoire de plus en plus compliqué »
- l'ajout en conséquence dans le dernier paragraphe d'une adresse au Ministre de l'Intérieur français